

Avis adopté

Séance plénière du 24 mars 2026

Contre les entraves aux libertés de la création et de la diffusion artistiques

Déclaration du groupe CFTC

« Là où on brûle des livres, on finit par brûler des hommes », disait le poète Heine. Aujourd'hui, on pourrait le paraphraser en disant : là où on fait taire l'art, on finit par faire taire la société. Forcément plurielle dans ses expressions et ses aspirations, une société ne tient debout qu'à la condition d'avoir des espaces d'échanges et de confrontation organisés. Tout l'objet de cet avis est justement de montrer que l'art est un de ces espaces indispensables, a fortiori dans une République revendiquant son humanisme et sa pluralité. Dans un contexte de recrudescence et d'exacerbation des tensions sociales et politiques, la liberté artistique ne doit surtout pas s'effacer au risque d'affaiblir davantage notre capacité collective de coexistence.

Parce qu'elle jette des ponts entre les humains, elle ne saurait être dévoyée en l'instrument d'une guerre culturelle où une expression cherche à anéantir l'autre. Au contraire, lorsque son autonomie vis-à-vis du politique est garantie, en cohérence avec les exigences d'ordre public et de respect des droits fondamentaux, la liberté artistique est une véritable soupape démocratique. Ainsi, la proposition de création d'une autorité administrative indépendante chargée d'en contrôler les entraves est cohérente avec la vision d'une culture apaisée et soustraite aux soubresauts partisans et idéologiques.

En plus d'une réponse institutionnelle forte, la CFTC salue également les préconisations visant à mieux préparer les personnes qui font certes de l'art une passion mais dont c'est aussi un métier qui les expose à des risques significatifs. De ce fait, l'instauration de dispositifs de prévention et de réparation sont essentiels pour rassurer et soutenir des professionnels qui face à la haine et aux violences se retrouvent bien trop souvent isolés et empêchés dans leurs missions. Que ce soit dans le milieu des arts ou ailleurs, pour être vraiment libre d'agir et de s'exprimer, il faut avoir l'assurance d'être reconnu et protégé !

Le groupe CFTC remercie les rapporteurs et a voté en faveur de l'avis.